

MAIRIE DE KERFOURN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 octobre 2008

1) Tarifs à la halte-garderie

Depuis le 2 mars 1989, un tarif a été institué pour faire participer les familles aux frais du service. A cette époque le tarif était de **3 francs** la présence qui est ensuite passé à **0,80 €** lors du passage à l'euro. Depuis le 23 février 2004 le tarif est de **1€** la présence.

Les horaires de garderie sont les suivants : 7 h 30 – 8 h 45 / 16 h 15 – 18 h 30

Mme Anne-Marie KERDAL dresse le bilan de l'année scolaire écoulée pour la garderie.

Tenant compte des conclusions de ce bilan et des prévisions pour l'année à venir, le Conseil municipal décide d'augmenter le tarif de la halte-garderie pour l'année 2008/2009 à **1,25 € la présence**.

2) Lotissement Koarheg : demande de subvention auprès de Pontivy Communauté

Après avoir présenté un récapitulatif des demandes de subvention, Monsieur le Maire présente un état des dépenses et des recettes relatives au lotissement Koarheg en vue de demander une subvention auprès de Pontivy Communauté

La dépense totale pour le projet de lotissement, en cours de travaux, est de **645 336,02 € HT** se décompose comme suit :

- lot n°1 Terrassement voirie <i>Georges TP</i>	211 277,50 € HT
- lot n°2 assainissement EU & EP <i>Georges TP</i>	107 994,00 € HT
- lot n°3 Réseaux souples <i>Garcynski-Traploir</i>	24 190,00 € HT
- lot n°4 Maçonnerie, mobilier urbain... <i>Jardins de l'Evron</i>	82 979,23 € HT
- Achat des terrains.....	83 382,70 € HT
- Frais d'acte.....	2 174,00 € HT
- Etude lotisseur.....	9 400,00 € HT

- Bornage (380 € par 23 lots).....	8 740,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre.....	26 360,00 € HT
- Electricité (<i>Syndicat d'électrification</i>).....	31 337,00 € HT
- Eclairage public.....	25 200,00 € HT
- Eau potable - SAUR.....	25 400,00 € HT
- Bouche à incendie <i>Alre TP</i>	2 245,00 € HT
- Autres frais financiers.....	4 656,59 € HT

TOTAL DEPENSES	645 336,02 € HT
----------------	------------------------

Le total des recettes prévues est de **444 640 € HT**

- Subvention du Conseil général.....	60 000,00 € HT
- Subvention pour l'éclairage public.....	12 210,00 € HT
- Subvention eau potable – <i>SIAEP Noyal-Pontivy – Cléguérec</i>	5 080,00 € HT
- Pontivy Communauté.....	65 000,00 € HT
- Vente des terrain 13 743 m ² par 25 € HT	343 575,00 € HT
(pour une superficie aménageable totale de 21 174 m ²)	

TOTAL RECETTES.....	485 865,00 € HT
---------------------	------------------------

CONSIDERANT que le déficit prévu est donc de **159 471,02 €**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal DEMANDE à Pontivy Communauté une subvention d'un montant de 65 000 € afin de faire face aux dépenses occasionnées pour la réalisation du lotissement *Koarheg*

3) Assainissement : perception de la redevance d'assainissement et affermage avec la SAUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2009 soit,

- abonnement : part communale à **21 € HT**
- consommation : part communale à **0,42 € par m3**

4) Arrêté d'interdiction du stationnement des caravanes

Sur proposition de la communauté de communes, Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal un projet d'arrêté interdisant le stationnement des caravanes des gens du voyage à Kerfourn. En effet, le stationnement des caravanes se fera désormais au niveau de la communauté de communes, une aire d'accueil pour les gens du voyage ayant été spécialement prévue à cet effet à Pontivy au lieu-dit La Villeneuve.

Le conseil n'émet aucune objection à la signature de cet arrêté et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de celui-ci.

5) Propositions de projets pour 2009

Sur proposition de Monsieur le Maire, plusieurs projets à entreprendre pour 2009, sont évoqués ; parmi ceux-ci, le Conseil décide de donner priorité aux dossiers suivants :

- remplacement de la porte d'entrée de la salle polyvalente
- rénovation des toilettes publiques près de l'église
- remplacement du matériel informatique à la mairie
- création d'une aire de loisirs à destination des associations

Une réflexion plus approfondie sur chacun de ces dossiers sera réalisée dans les semaines à venir par les commissions en charges de ces questions.

6) Désignation du correspondant « défense »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Sarah CHAMOT, seconde adjointe, comme correspondant « défense » représentant la commune auprès des armées.

7) Commission électorale : nomination d'un remplaçant suite à la démission de Monsieur Joseph JEHANNO

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Joseph JEHANNO ayant démissionné de ses fonctions de représentant de l'administration pour la commission électorale, une nouvelle personne doit être désigné par la préfecture sur proposition du Maire pour siéger dans cette commission.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Henri BLANCHARD est susceptible de remplir cette fonction.

8) Convention pour l'accueil des élèves en cas de grève des enseignants

Une convention entre l'Etat et la commune est soumise à l'approbation du Conseil municipal afin de mettre en place un service minimum d'accueil, durant les heures normales d'enseignement, des élèves des écoles primaires de la commune en cas de grève des enseignants de ces écoles.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal donne son accord à la signature de cette convention et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ce dossier.

9) Convention e-mégalis

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, considérant qu'il convient d'utiliser une plate-forme à la fois sécurisée et agréée par le Ministère de l'Intérieur pour développer l'administration électronique décide de donner son accord à la mise en place de la télétransmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité et de signer une convention avec le Préfet conformément au décret n°2005-324 du 7 avril 2005 et d'adhérer à la plate-forme régionale d'administration électronique *e-mégalis*.

10) Zone de développement de l'éolien (ZDE) : soumission du plan de zonage proposé par Pontivy Communauté

Le Conseil municipal décide de donner son accord au plan de zonage de l'éolien proposé par Pontivy Communauté sous la condition suivante : la distance entre l'implantation des éoliennes et les habitations sera de **900 mètres minimum**.

11) Assainissement : déssouchage et branchements aux égouts

Plusieurs devis ont été transmis en mairie concernant l'estimation du coût du déssouchage et du branchement aux égouts. Ceux-ci sont les suivants :

- Michel LE TUTOUR.....4 050,00 € HT
- Georges TP (*déssouchage non inclus*).....3 085,00 € HT
- Entreprise LE GOFF Loïc.....6 504,85 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de confier cette mission à l'entreprise Michel LE TUTOUR pour un montant de 4 050,00 € HT.

12) Bâtiment menaçant ruine

Une mise en demeure sera adressée à Monsieur ROUSSEAU, propriétaire de l'ancien bar *L'Heurkel*, afin que les lieux soient nettoyés. Parallèlement, un courrier sera transmis aux différents services de l'Etat.

Fait le 3 octobre 2008

Le Maire,

Joël MARIVAIN